



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET – VILLE DE BEAUGENCY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis sur le site de la salle de projets du Puits Manu, le 27 avril 2017, sous la présidence de M. David FAUCON, Maire.

Etaient présents :

M. David FAUCON, Maire

Adjoints : Francis MAUDUIT - Éric JOURNAUD - Christine ROY - Michel CLEQUIN - Marie-Françoise RAVEL
Pierre REVERTER - Jean-Michel ROCHER

Conseillers délégués : Franck MORITZ - Bénédicte BOUVARD

Conseillers municipaux : Jean-Luc CHEVET - Emmanuelle BROUSSEAU - Bruno HEDDE - François COINTEPAS
Martine BRESILLION - Franck GIRET - Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE - Daniel LOCHET - Jacques MESAS
Ahmed MAMIA

Ont donné procuration :

Nadège BOIS a donné procuration à Jean-Michel ROCHER
Pierrette DONNADIEU a donné procuration à Éric JOURNAUD
Christine BACELOS a donné procuration à Franck MORITZ
Joël LAINE a donné procuration à Ahmed MAMIA
Patrick ASKLUND a donné procuration à Jacques MESAS
Patrice MARTIN a donné procuration à François COINTEPAS

Excusé(e) : Rachida FILALI - Emilie CHAMI-GERMAIN

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte BOUVARD.

M. le maire commence le Conseil municipal en rendant hommage au policier décédé à Paris, et, de manière générale, à l'action de l'ensemble des forces de l'ordre. Une minute de silence est respectée pour ce policier qui a perdu la vie.

M. le Maire informe que deux Adjoints arriveront en retard : Francis MAUDUIT et Pierre REVERTER.

1 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

Le Receveur municipal de Beaugency a transmis le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2016.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2016 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2016 établi par le Receveur municipal de Beaugency.

M. le Maire indique que la ville n'a pas la main sur le compte de gestion puisqu'il est réalisé par le comptable public. Il doit néanmoins être en concordance avec le compte administratif qui sera examiné dans la délibération suivante.

2 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

Le compte administratif du budget principal de la Ville de l'exercice 2016 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la Ville pour l'année 2016, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 9 127 732.20	g 10 116 288.00
	Section d'investissement	b 3 356 543.34	h 1 711 031.52
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 1 720 394.28
	Report en section d'investissement (001)	d 145 416.65	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		12 629 692.19 =a+b+c+d	13 547 713.80 =g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 1 754 349.00	l 2 383 314.00

	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	1 754 349.00	=k+l	2 383 314.00
--	---	------	---------------------	------	---------------------

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	9 127 732.20	=q+i+k	11 836 682.28
	Section d'investissement	=b+d+f	5 256 308.99	=h+j+l	4 094 345.52
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	14 384 041.19	=g+h+i+j+k+l	15 931 027.80

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 754 349.00	2 383 314.00
024	PRODUITS DES CESSIONS		463 500.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	2 272.00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		64 658.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		500 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 470.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 315.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	58 948.00	
	200 - HOTEL DE VILLE	18 223.00	
	224 - TRAVAUX AGORA	828 229.00	941 000.00
	259 - CUISINE CENTRALE	1 643.00	
	260 - BATIMENTS DIVERS	54 990.00	
	261 - OFFICES DE RESTAURATION	4 803.00	
	262 - RELEVAGE DE L'ORGUE	76 688.00	20 000.00
	300 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	6 124.00	
	306 - GROS TRAVAUX DE VOIRIE	11 522.00	
	343 - PUP CLOS DU CHATEAU	6 346.00	
	345 - VIDEOPROTECTION	11 685.00	26 818.00
	346 - LIASONS DOUCES		22 000.00
	422 - TRAVAUX DE SECURITE BATIMENTS DIVERS	187 703.00	
	432 - TERRAIN SYNTHETIQUE STADE LEBUGLE		75 462.00
	434 - OBSERVALOIRE ET THEATRE DE VERDURE	434 295.00	269 876.00
	442 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT	2 093.00	

Après avoir entendu en séance la note de présentation joint en annexe.

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (4 abstentions : MESAS, LAINE, ASKLUND, MAMIA)

D'APPROUVER le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016.

M. Francis MAUDUIT et M. Pierre REVERTER réintègrent le Conseil municipal pour voter le compte administratif.

M. MESAS prend la parole : « les premières remarques que je ferai concernant la méthode ou plus exactement les informations qui sont mises à notre disposition. Nous arrivons en commission budgétaire le 10 avril sans document. Il est sérieusement impossible de travailler correctement dans ces conditions. Nous avons reçu pendant la commission une série de tableaux. Ensuite un nouvel envoi le 18/04 dont l'objet était une erreur d'imputation. Pas de problème, ça peut arriver. Mais le document reçu est différent de celui donné en commission. Il est compliqué de travailler dans ces conditions, s'agissant d'un domaine difficile. Par exemple : entretien des bâtiments pour 718 407 € au lieu de 918 407 €. Les 200 000 euros ont été imputés au poste virement à la section d'investissement qui passe à 794 000 euros.

Sur le budget lui-même on peut noter la maîtrise de certaines dépenses, mais n'oublions pas que si les recettes de fonctionnement sont en hausse, c'est en partie grâce aux contributions des Balgentiens qui ont mis la main au porte-monnaie avec l'augmentation des impôts que vous avez décidé l'an dernier.

Parfois la dette est calculée au 31 décembre, parfois au 1^{er} janvier. Qu'en est-il réellement ? Comment est calculée l'économie en KWH générée par l'extinction des lumières la nuit ? Si c'est la différence entre 2015/2016, le gain est de 281 102 et non 218 102. Comment sont calculés les 36 000 euros de gain ? Sur ce chiffre, cela fait moins de 4,70 euros par habitant et par an. En 2016 : 1 255 734 + 530 742 font 1 786 476 et non pas 1 942 548.

Sur les chiffres plus significatifs :

- La dette augmente : 7 495 en 2016, 7 085 en 2015, l'encours de la dette par habitant également 966 euros par habitant.
- Les charges de personnel restent en pourcentage à un niveau élevé : 65% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement en dépit de diminutions sur certains postes. Le tableau est erroné : -165 et non 164.
- Les repas réalisés par le service restauration : - 4 739 en 2015, - 5 227 en 2016, moins 10 000 sur deux ans. Avez-vous des explications ? C'est une diminution dont on ne peut se réjouir. Est-elle liée aux difficultés des familles ?
- Le cout de la pelouse synthétique s'élève à 289 173. QU'en est-il des subventions ? 180 000 euros étaient attendus mais nous en sommes à 75 000 €, est-ce bien ça ?
- Caméra cassée 2 000 € ? l'assurance couvre-t-elle ?
- Radar compact : 6 800 €. Est-ce qu'il s'agit des jumelles ? »

M. MORITZ répond sur la partie restauration. Il y a une baisse des effectifs scolaires qui déjeunent au restaurant scolaire et des agents qui bénéficiaient avant de la restauration gratuite. M. le Maire ajoute qu'il y a moins d'élèves en 2016, ce qui joue sans doute sur la fréquentation du restaurant scolaire.

Concernant l'énergie, M. le Maire explique qu'il y a une baisse en nombre sur éclairage public et sur les consommations générales. Les questions seront transmises aux services pour être étudiées. Une réponse précise sera ultérieurement apportée.

Concernant la hausse des impôts, M. le Maire indique que la municipalité était obligée de trancher. Soit elle opérait une suppression de certains services à la population, en raison de la baisse des dotations, soit elle augmentait les impôts.

Il était inscrit 180 000 € au budget, en recettes, pour le terrain synthétique. Nous n'avons perçu que 75 000€ du Département. L'autofinancement a donc été supérieur. Nous ne l'avons appris qu'au deuxième trimestre 2016. Aussi n'avons-nous pas adopté de décision modificative. Les deux clubs soulignent la qualité de cet équipement et de son éclairage.

Les charges de personnel sont encore trop importantes. Elles représentent 65% du total des charges de fonctionnement. Nous diminuons toutes les charges de fonctionnement. Il est donc logique que le pourcentage des charges de personnel dans les charges de fonctionnement augmente. Nous ne sommes pas dans la logique de dire « on remplace un fonctionnaire sur deux ». Nous réorganisons en améliorant la qualité de travail : exemples de la restauration, du pôle entretien... Les plannings sont réorganisés. S'il faut remplacer pour assurer la qualité des services rendus, nous remplacerons. Par ailleurs, nous assurons de nombreuses missions publiques en régie, comme pour la restauration scolaire. Cela a un coût mais assure la qualité alimentaire donnée aux enfants. C'est parfois le repas le plus important qui leur est donné. C'est également le cas des serres, des travaux de plomberie, d'électricité... Nous assumons également la réforme des rythmes scolaires qui a un impact certain. J'espère qu'elle disparaîtra car cela représente 150 000 € de masse salariale. Pour la première fois depuis des années, nous constatons une diminution des charges de personnel alors que des décisions nous sont imposées par l'Etat : évolution des grilles, augmentation du point d'indice.

Concernant la dette, elle est présentée au 31 décembre ou 1^{er} janvier selon le document présenté : compte administratif ou budget primitif. L'état de la dette est systématiquement présenté au 1^{er} janvier. Le fait d'emprunter n'est pas une mauvaise politique. Beaucoup de collectivités y ont recours.

Nous avons, au 31/12/2015 un excédent cumulé. Au 31/12/2016, il s'élevait à 1 546 986 €. Il reste donc toujours important. L'encours de la dette est stabilisé. L'enveloppe est cohérente avec la taille de notre ville et les équipements dont dispose Beaugency.

Par ailleurs, j'aurais espéré plus de respect pour les fonctionnaires. J'aurais aimé que vous n'en fassiez pas état devant le Conseil. Notre directrice a présenté ses excuses en commission. J'assume les retards et les erreurs. De nombreux éléments doivent être vérifiés en ce moment. Ils sont les premiers peînés de ces difficultés. Nous avons reçu les comptes de gestion hier. Nous aurions transmis les documents avant si nous avons pu, bien que cela ne constitue pas une obligation. Je veux remercier les adjoints, élus et chefs de service qui font que les politiques publiques peuvent avancer dans les meilleures conditions, et avec rigueur.

M. MESAS précise qu'il ne polémique pas vis-à-vis de la directrice des finances. Elle n'est pas en cause. Si les délais imposés ne sont pas tenables, la tâche est compliquée à accomplir. C'est les demandes qui sont dures à tenir. Si nous n'avons pas de documents en commission, ça ne sert à rien. Je ne mets pas en cause la directrice des finances, je connais sa qualité.

M. le Maire demande que les sollicitations des élus ne soient pas adressées directement aux services mais transitent par le cabinet.

M. le Maire sort de la salle pour laisser part au vote. M. CLEQUIN soumet le compte administratif au vote. M. le Maire remercie pour la confiance.

Il est confirmé que pour l'éclairage public, le gain est de 281 102 et non pas 218 102. Les 36 000 € de gain sont calculés :

Compte 814 60612 en 2015 = 115 921.91 €

Compte 814 60612 en 2016 = 79 940.08 €

Soit une différence exacte de 35 981.83 € (arrondi à 36 000 €).

Concernant la caméra cassée, le sinistre a été déclaré à l'assurance et sera pris en charge.

Concernant les 6 800 € inscrits au budget supplémentaire, il s'agit bien de jumelles radar.

CONCERNANT L'ENCOURS DE LA DETTE, LES DONNEES PRESENTEES SERONT VERIFIEES ET TRANSMISES ULTERIEUREMENT.

3 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé qui s'élève à 2 708 950.08 €, et du déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 1 790 928.47 €,

Compte tenu également des restes à réaliser 2016 qui s'élèvent à 2 383 314 € en recettes et à 1 754 349 € en dépenses,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité, (4 abstentions : MESAS, LAINE, ASKLUND, MAMIA)

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2016 au budget supplémentaire 2017 comme suit :

- 1 790 929 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté en dépenses
- 1 161 964 € au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé
- 1 546 986 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté en recettes

4-BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2017,
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2016,
Vu l'affectation des résultats,*

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2017,

**Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité, (4 abstentions : MESAS, LAINE, ASKLUND, MAMIA)**

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2017, conformément au document figurant ci-dessous et dont le détail figure en annexe.

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 675 947.00	128 961.00
+			+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 546 986.00
=			=
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 675 947.00	1 675 947.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	892 623.00	2 054 587.00
+			+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 754 349.00	2 383 314.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 790 929.00	
=			=
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		4 437 901.00	4 437 901.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		6 113 848.00	6 113 848.00

5 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT

Le Receveur municipal de Beaugency a transmis le compte de gestion du budget eau de la commune pour l'exercice 2016.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2016 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le compte de gestion du budget eau de la commune pour l'exercice 2016 établi par le Receveur municipal de Beaugency.

6 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT

Le compte administratif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2016 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'année 2016, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 135 050.53	g 217 903.69	82 853.16
	Section d'investissement	b 221 530.82	h 90 266.00	-131 264.82
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 1 254 443.93 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	i 236 024.93 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		356 581.35 =a+b+c+d	1 798 638.55 =g+h+i+j	1 442 057.20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 2 048.00	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 2 048.00	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	135 050.53 =a+c+e	1 472 347.62 =q+i+k	1 337 297.09
	Section d'investissement	223 578.82 =b+d+f	326 290.93 =h+i+l	102 712.11
	TOTAL CUMULE	358 629.35 =a+b+c+d+e+f	1 798 638.55 =g+h+i+j+k+l	1 440 009.20

DETAIL DES RESTES A REALISER

Cha	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 048.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 048.00	

Après avoir entendu en séance la note de présentation joint en annexe.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2016.

M. le Maire sort de la salle pour laisser part au vote. M. CLEQUIN soumet le compte administratif au vote.

7 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé qui s'élève à 1 472 347.62 €, et de l'excédent d'investissement cumulé qui s'élève à 104 760.11 €,

Compte tenu également des restes à réaliser 2016 qui s'élèvent à 2 048 € en dépenses,

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2016 au budget supplémentaire 2017 comme suit :

- 104 760 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 1 337 297 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté en recettes

8-BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif du budget eau de l'exercice 2017,
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2016
Vu l'affectation des résultats,*

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2017,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget eau de l'exercice 2017, conformément au document figurant ci-dessous et dont le détail figure en annexe.

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 337 297.00	
+			+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		1 337 297.00
=			=
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 337 297.00	1 337 297.00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)		106 808.00
+			+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 048.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	104 760.00	
=			=
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		106 808.00	106 808.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 444 105.00	1 444 105.00

9-BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR : JEAN-LUC CHEVET

Le Receveur municipal de Beaugency a transmis le compte de gestion du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2016.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2016 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal,*

**Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

D'APPROUVER le compte de gestion du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2016 établi par le Receveur municipal de Beaugency.

10-BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
RAPPORTEUR : JEAN-LUC CHEVET

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2016 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2016, qui est résumé par le tableau ci-après.

Après avoir entendu en séance la note de présentation joint en annexe.

**Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 119 250.46	g 251 831.38	132 580.92
	Section d'investissement	b 1 448 511.12	h 90 144.40	-1 358 366.72
			+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 392 485.82 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	i 1 752 499.80 (si excédent)	
			=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 567 761.58 =a+b+c+d	2 486 961.40 =g+h+i+j	919 199.82
RESTES A REALISER	Section d'exploitation	e	k	

A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	f	151 341.00	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	151 341.00	=k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	119 250.46 =a+c+e	644 317.20 =q+i+k	525 066.74
	Section d'investissement	1 599 852.12 =b+d+f	1 842 644.20 =h+i+l	242 792.08
	TOTAL CUMULE	1 719 102.58	2 486 961.40	767 858.82

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	151 341.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	151 341.00	

M. le Maire sort de la salle pour laisser part au vote. M. CLEQUIN soumet le compte administratif au vote.

11 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

RAPPORTEUR : JEAN-LUC CHEVET

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé qui s'élève à 525 066.74 €, et de l'excédent d'investissement cumulé qui s'élève à 394 133.08 €,

Compte tenu également des restes à réaliser 2016 qui s'élèvent à 151 341 € en dépenses,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2016 au budget supplémentaire 2017 comme suit :

- 394 133 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté en recettes
- 525 066 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté en recettes

12 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

RAPPORTEUR : JEAN-LUC CHEVET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2017,

Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2016,

Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2017,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget assainissement de l'exercice 2017, conformément au document figurant ci-dessous et dont le détail figure en annexe.

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	525 066.00	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		525 066.00
=		=	
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		525 066.00	525 066.00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	242 792.00	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	151 341.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		394 133.00
=		=	
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		394 133.00	394 133.00
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		919 199.00	919 199.00

13 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 **RAPPORTEUR : F. MAUDUIT**

Le Receveur municipal de Beaugency a transmis le compte de gestion du budget camping de la commune pour l'exercice 2016.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2016 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'APPROUVER le compte de gestion du budget camping de la commune pour l'exercice 2016 établi par le Receveur municipal de Beaugency.

14 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING – VOTE DU COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR : F. MAUDUIT

Le compte administratif du budget annexe du camping de l'exercice 2016 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du camping pour l'année 2016, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 109 625.72	g 114 886.12	5 260.40
	Section d'investissement	b 5 094.67	h 28 126.68	23 032.01
		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 38 550.32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d 21 736.68 (si déficit)	i (si excédent)
		=	=

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL (réalisations + reports)	136 457.07 =a+b+c+d	181 563.12 =g+h+i+j	45 106.05

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	109 625.72 =a+c+e	153 436.44 =q+i+k	43 810.72
	Section d'investissement	26 831.35 =b+d+f	28 126.68 =h+i+l	1 295.33
	TOTAL CUMULE	136 457.07 =a+b+c+d+e+f	181 563.12 =g+h+i+j+k+l	45 106.05

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

Après avoir entendu en séance la note de présentation joint en annexe.

**Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe du camping pour l'exercice 2016.

M. le Maire sort de la salle pour laisser part au vote. M. CLEQUIN soumet le compte administratif au vote.

15-BUDGET ANNEXE DU CAMPING – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Compte tenu de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 43 810.72€ et de l'excédent cumulé de la section d'investissement qui s'élève à 1 295.33 €

**Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2016 au budget supplémentaire 2017 comme suit :

- 1 295,33 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté en recettes
- 43 810,72 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté en recettes

16 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif du budget du camping de l'exercice 2017,
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2016,
Vu l'affectation des résultats,*

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2017,

**Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget du camping de l'exercice 2017, conformément au document figurant ci-dessous et dont le détail figure en annexe.

Investissement
Dépenses

Opération	Antenne	Nature	BP	MANDATE	PROPOSITIONS BS	REPORTS DE CREDITS	BS + RC
2188		AUTRES	2 000.00		1 295.00		1 295.00
Total Dépenses		:	2 000.00		1 295.00		1 295.00

--	--	--	--	--	--

Investissement

Recettes

Opération	Antenne	Nature	BP	MANDATE	PROPOSITIONS BS	REPORTS DE CREDITS	BS + RC
001		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			1 295.00		1 295.00
28188		AUTRES	2 000.00				
Total Recettes :			2 000.00		1 295.00		1 295.00

Fonctionnement

Dépenses

Opération	Antenne	Nature	BP	MANDATE	PROPOSITIONS BS	REPORTS DE CREDITS	BS + RC
6061		FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)		581.34			
6063		FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	5 000.00	32.79			
6135		LOCATIONS MOBILIERES	5 000.00				
61521		BATIMENTS PUBLICS	2 500.00	1 872.11			
61558		AUTRES BIENS MOBILIERES			43 810.00		43 810.00
627		SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		17.20			
673		TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	500.00				
6811		dotat. amort. immo incorpelles et corpelles	2 000.00				
Total Dépenses :			15 000.00	2 503.44	43 810.00		43 810.00

Fonctionnement

Recettes

Opération	Antenne	Nature	BP	MANDATE	PROPOSITIONS BS	REPORTS DE CREDITS	BS + RC
002		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			43 810.00		43 810.00
747		SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DES COLLECT. TERRIT.	10 000.00				
757		REDEV. VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONAIRES	5 000.00				
Total Recettes :			15 000.00		43 810.00		43 810.00
Résultat Fonctionnement :				-2 503.44			
TOTAL GENERAL				-2 503.44			

17 - BUDGET ANNEXE DU CINEMA – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION

Le Receveur municipal de Beaugency a transmis le compte de gestion du budget cinéma de la commune pour l'exercice 2016.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2016 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

D'APPROUVER le compte de gestion du budget cinéma de la commune pour l'exercice 2016 établi par le Receveur municipal de Beaugency.

18 - BUDGET ANNEXE DU CINEMA – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION

Le compte administratif du budget annexe du cinéma de l'exercice 2016 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'année 2016, qui est résumé par le tableau ci-après.

EXECUTION DU BUDGET 2016

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	161 457.48	g	152 045.81
	Section d'investissement	b	13 922.95	h	22 176.44
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	13 120.95	i	
	Report en section d'investissement (001)	d		j	42 841.25
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			188 501.38 =a+b+c+d		217 063.50 =g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	17 457.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	17 457.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		174 578.43 =a+c+e		152 045.81 =g+i+k
	Section d'investissement		13 922.95 =b+d+f		82 474.69 =h+i+l
	TOTAL CUMULE		188 501.38 =a+b+c+d+e+f		234 520.50 =g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagée non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT		17 457.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		17 457.00

Après avoir entendu en séance la note de présentation jointe en annexe.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2016.

M. le Maire sort de la salle pour laisser part au vote. M. CLEQUIN soumet le compte administratif au vote.

M. le Maire explique que 2016 a été une meilleure année grâce à une nouvelle organisation et une meilleure programmation. Le déficit est contenu. Nous montrons depuis 3 ans qu'on peut gérer autrement et faire fonctionner le cinéma autrement. Il est important pour les Balgentiens et au-delà, d'avoir un cinéma attractif.

19-BUDGET ANNEXE DU CINEMA – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

RAPPORTEUR : MARTINE BRÉSILLION

Compte tenu du déficit de fonctionnement cumulé qui s'élève à 22 532.62 €, et de l'excédent d'investissement cumulé qui s'élève à 51 094.74 €,

Compte tenu également des restes à réaliser 2016 qui s'élèvent à 17 457 € en recettes,

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2016 au budget supplémentaire 2017 comme suit :

- 51 094 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 22 533 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté en dépenses

20-BUDGET ANNEXE DU CINEMA – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

RAPPORTEUR : MARTINE BRÉSILLION

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif du budget du cinéma de l'exercice 2017,
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2016
Vu l'affectation des résultats,*

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2017,

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget du cinéma de l'exercice 2017, conformément au document figurant ci-dessous et dont le détail figure en annexe.

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	8 400.00	30 933.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	22 533.00	
=		=	
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		30 933.00	30 933.00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	68 551.00	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		17 457.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		51 094.00
=		=	
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		68 551.00	68 551.00
			TOTAL
TOTAL DU BUDGET		99 484.00	99 484.00

21- EMPRUNT AGORA – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal avait sollicité l'accompagnement de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réhabilitation de l'espace Agora.

La Caisse des Dépôts a donné son accord pour un prêt de 1 500 000 € à taux zéro, dans les conditions suivantes :

- Durée 20 ans
- Montant de l'emprunt : 1 500 000 €
- Taux : 0 %
- Pas de différent d'amortissement ni de préfinancement
- Périodicité annuelle des échéances
- Pas de commission d'instruction
- Pénalité de dédit : 1 % des montants engagés non mobilisés
- Pas d'indemnité de remboursement anticipé volontaire

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017***

*Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité (3 abstentions : MESAS, ASKLUND, LOCHET)*

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le prêt croissance verte à taux 0 de 1 500 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de l'Agora.

22- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Conformément à l'article L 2121-28 du CGCT relatif aux dispositions liées au règlement intérieur et au règlement intérieur adopté par le conseil municipal en 2014, modifié en 2016, le Conseil a la faculté de modifier son propre règlement.

Aussi est-il proposé de procéder à des ajustements relatifs aux modalités d'expression en son sein.

Les principales modifications sont les suivantes :

Article 5 : Questions orales

Suppression des phrases :

« Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

La réponse du Maire ou d'un autre élu destinataire direct de la question orale n'est pas suivie d'un débat ».

Article 6 : Questions écrites

Suppression de la phrase :

« La réponse donnée à chaque question écrite n'est pas suivie d'un débat ».

*Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité*

D'ADOPTER le contenu du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Beaugency modifié.

M. le Maire rappelle qu'à chaque question doit être apportée une réponse qui peut faire l'objet d'un débat, à condition d'éviter la surenchère sur d'autres questions.

23 - PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION DE POSTE

RAPPORTEUR : JEAN-LUC CHEVET

Dans le cadre des avancements de grade 2017 et afin de satisfaire aux besoins de la collectivité, il est proposé de transformer, à compter du 1^{er} mai 2017 le poste suivant :

- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe indices bruts 351/479 **en Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe – indices bruts 374/548**

*Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité*

DE TRANSFORMER le poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe en Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

24- INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION

La ville de Beaugency met en place des cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles élémentaires pendant le temps scolaire.

Pour ces interventions, le Conseil Départemental accorde une subvention à hauteur de 6.10 € par heure et par élève pour une année scolaire soit sur la base de 36 semaines de cours.

L'enseignante d'éducation musicale interviendra pour l'année scolaire 2016/2017 comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA VALLÉE DU RÛ

EFFECTIFS CONCERNES : 146 ELEVES

CLASSES	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	NOMBRE DE SEMAINES
CP - MME DORLAND	22	0H75 centièmes les vendredis	27 SEMAINES
CP – MME DECROUNAMBOURG	19		
CP/CE1 - MME TORRENT	22	0H75 centièmes les vendredis	27 SEMAINES
CE1 –MME LAURENT-BEAULIEU	26		
CE2 – MME ROUSSELET	28	0H75 centièmes les vendredis	27 SEMAINES
CE2/CM1 MME WOLFF	27		
CM1 – MME DELVILLE	27	0H75 centièmes les vendredis	27 SEMAINES
CM2 – M VILNAT	23		
		9H00 répétitions + spectacle	
TOTAL	194	90 heures	

Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention, au titre des interventions musicales dans les écoles.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RENOVATION DE FACADE

RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Beaugency a fixé les nouvelles modalités d'octroi des participations communales à la rénovation des façades des particuliers accordées dans le cadre de l'OPAH (opération programmée de la rénovation des façades des particuliers).

Sont concernées les façades visibles du domaine public, situées dans le périmètre de la servitude des monuments historiques ou appartenant à des propriétés disposant d'un caractère patrimonial particulier, spécifique ou remarquable.

La participation s'élève à 16 € le m² avec un plafond de 5 000.00 € par propriété sur 3 ans.

Vu la demande de subvention déposée par :

BENEFICIAIRE	DOMICILE	ADRESSE DES TRAVAUX	SUBVENTION SOLLICITEE	MONTANT
FAUTREL Philippe	4, rue Porte Vendômoise 45190 BEAUGENCY	4, rue Porte Vendômoise	142 m ² x 16 €	2 272,00 €

Considérant que cette demande entre dans le cadre des dispositions rappelées ci-dessus,

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'ACCORDER à

- Monsieur FAUTREL Philippe, une subvention de 2 272,00 € pour la rénovation de la façade mentionnée ci-dessus.

M. le Maire ajoute que cela contribue à l'embellissement de notre ville.

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE ROBERT GOUPIL **RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Afin de sensibiliser les jeunes de Beaugency aux gestes de premiers secours, 13 secouristes, élèves du Collège Robert Goupil, vont assurer la sécurité d'athlètes venus du monde entier pour le championnat du monde d'Ultimate qui aura lieu du 17 au 24 juin 2017, à Royan.

Cette initiative est portée par le Foyer Socio-Educatif du Collège Robert Goupil de Beaugency qui sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir le projet « jeunes ... mais secouristes ».

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'ATTRIBUER au Foyer Socio-éducatif du Collège Robert Goupil de Beaugency, une subvention exceptionnelle de 200 € dans le cadre du projet « jeunes... mais secouristes »

D'INSCRIRE les crédits correspondants à la prochaine décision modificative du budget principal.

M. le Maire salue M. PESCHARD pour son action. Il intervient dans de nombreuses manifestations (téléthon...) avec ses élèves. Ce projet a retenu l'attention au niveau départemental et été choisi au niveau national pour assurer la sécurité des athlètes du prochain championnat du monde d'Ultimate. Cette demande a été évoquée en commission scolaire. Nous la verserons rapidement pour inciter d'autres donateurs à participer.

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

Dans le cadre du centenaire de sa fondation, l'Union Nationale des Combattants organisera en 2017 plusieurs rencontres sous forme d'expositions, de conférences et de projections de films avec comme point d'orgue, un concert de l'Orchestre Symphonique de la Garde Républicaine au Zénith d'Orléans.

Par la suite, l'UNC proposera à titre gratuit aux municipalités, des expositions et films destinés au grand public et aux établissements scolaires.

L'union Nationale des Combattants sollicite donc la Ville de Beaugency pour une subvention exceptionnelle, afin qu'elle devienne marraine du projet.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 10 avril 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'ATTRIBUER à l'UNC une subvention exceptionnelle de 200 € dans le cadre de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de sa fondation.

D'INSCRIRE les crédits correspondants à la prochaine décision modificative du budget principal.

M. REVERTER ajoute que l'UNC a été fondée en avril 1917 par Georges CLEMENCEAU et le Père Daniel BROTTIER. Pour son centenaire, cette association organise un concert au Zénith et a sollicité les communes du Loiret. Elle réalisera, en contrepartie, des expositions dans les écoles : citoyenneté, Marseillaise... et mettra un film de 60 minutes à disposition : « les kiwis dans la grande guerre ». M. le Maire ajoute que le devoir de mémoire est extrêmement important. Nous verrons comment nous pouvons en faire profiter les jeunes.

28 - APPEL A PROJETS DE LA CAF – MISE EN PLACE DE PLACES D'URGENCE AU CENTRE DE LOISIRS

RAPPORTEUR : MARIE-FRANÇOISE RAVEL

Des places d'urgence sont prévues au centre de loisirs pour des familles qui auraient besoin d'un dépannage lié à un évènement non prévu (mission d'intérim, nouvel emploi). 8 Places sont réservées à cet effet, sans majoration de tarif.

Dans le cadre de cet appel à projet, la CAF peut être sollicitée pour une subvention de 5 433 €.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

DE SOLLICITER la CAF dans le cadre de son appel à projet pour la mise en place de places d'urgence

Mme RAVEL signale que cela correspond à de nouveaux besoins des familles. M. le Maire indique qu'il ne s'agit que d'une seule subvention. Nous ne l'aurons pas chaque année. Les premiers tests d'inscription à la journée ont été réalisés en avril. Un nouveau test sera réalisé cet été.

M. COINTEPAS demande si cela ne concerne que 8 places maximum. Mme RAVEL répond que la ville ne limitera pas. Nous disposons d'un vivier d'animateurs permettant ce service. M. le Maire ajoute que nous n'avons pas besoin de recruter car nos services peuvent l'absorber. Nous n'avons pas d'idée sur le nombre de places. Suite à différents échanges, nous avons décidé de créer huit places pour le moment.

Mme RAVEL explique que nous avons accueilli 120 enfants en juillet. Ces places d'urgence sont donc minimales. Un justificatif sera systématiquement demandé aux parents.

29 - APPEL A PROJETS DE LA CAF – DISPOSITIF « PROMENEUR DU NET »

RAPPORTEUR : MARIE-FRANÇOISE RAVEL

La Caisse d'Allocations Familiales lance un appel à projet afin que des actions soient menées auprès des jeunes de 12 à 25 ans sur l'utilisation du numérique et plus particulièrement les réseaux sociaux. C'est le CRIJ qui est l'interlocuteur de ce dispositif et qui a sollicité le service enfance-jeunesse. La subvention demandée à la CAF est de 3 000 €.

Une permanence sera mise en place 2h par semaine via internet : échange avec les jeunes ; réponses à des questions diverses (problématiques personnelles diverses...), création d'un réseau de professionnels pour répondre aux différentes questions des jeunes.

Une information à destination des jeunes sera diffusée dans les collèges, lycées...

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

DE SOLLICITER la CAF dans le cadre de son appel à projet pour la mise en place du dispositif « promeneur du net »

Mme RAVEL indique que cela permettra d'apprendre aux jeunes à lire et interpréter les informations et images trouvées sur internet. Ils seront accompagnés par un animateur déjà employé par la collectivité.

30 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPORTEUR : LE MAIRE

Suite aux réunions du groupe de travail sur la restauration scolaire, il semble important et nécessaire de reposer clairement quelques grands principes pour pouvoir manger à la cantine :

- Inscription obligatoire des enfants avec remise du règlement et signature du coupon indiquant que la famille en a pris connaissance et s'engage à le respecter.
- Etre à jour dans le paiement des factures pour pouvoir s'inscrire au service de restauration scolaire.
- Pour éviter les erreurs ou les modifications des factures, les familles, et non pas l'école, devront transmettre les informations dans le respect des délais demandés.
- Redéfinir précisément les situations donnant lieu à facturation ou non facturation.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire tel que figurant en annexe.

M. MESAS remercie Mme. BACELOS pour les échanges qu'ils ont eu à ce sujet. Nous avons travaillé dans le même sens. Il demande à quoi correspondent les 8€ du coût du repas. M. MORITZ répond que l'achat des denrées s'élève à 1€. Le reste concerne les bâtiments, le personnel, le transport...

M. le Maire ajoute qu'un gros travail a été réalisé par les services autour de Mme. BACELOS et M. MORITZ pour lutter contre les impayés. Environ 100 courriers ont été envoyés. Les origines des retards de paiement sont différentes, et seront analysées au cas par cas : oublis, lettres de relances non transmises... Nous souhaitons que chaque service rendu soit réglé. Le pôle social pourra accompagner certaines familles, car il ne faut pas laisser les personnes en difficulté de paiement. Un bilan sera réalisé dans quelques mois.

31 - TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – CREATION DE NOUVEAUX TARIFS

RAPPORTEUR : F. MORITZ

Suite aux réflexions de la Commission petite enfance – enfance/jeunesse et scolaire, il est proposé la création des tarifs suivants :

- ✓ tarif repas spécifique à partir du 3^{ème} enfant: 2,50€ le repas pour le troisième enfant qui mange en même temps que sa fratrie au restaurant scolaire des écoles primaires publiques de Beaugency.
- ✓ tarif "forfait serviette" pour les maternelles : 5 € par enfant facturés sur la 1^{ère} facture de l'année scolaire. Le coût de revient de ce service est de 17€/an et par enfant.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

D'ADOPTER les nouveaux tarifs proposés par la Commission petite enfance – enfance/jeunesse et scolaire

M. le Maire explique que les serviettes étaient auparavant apportées par les parents, et étaient souvent oubliées. En outre, nous sommes obligés de les changer tous les jours pour des raisons d'hygiène. C'est sur proposition de la commission de la jeunesse que le tarif symboliquement de 5€, pour les maternelles uniquement est proposé.

M. LOCHET demande ce qu'il en est des primaires. M. MORITZ répond qu'ils utilisent des serviettes en papier jetable.

32- FIXATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR L'UTILISATION DE LA SCENE MOBILE

La commune a fait l'acquisition d'une scène mobile qu'elle utilise lors de manifestations diverses.

Cet équipement n'est pas utilisé par les services de façon permanente. Il est donc proposé de fixer un tarif municipal afin de permettre sa rentabilisation et donc son utilisation par un particulier, une association ou une commune voisine, lorsqu'il n'a pas d'usage communal.

Il est proposé de fixer un forfait de location de base de 700 € par manifestation de trois jours maximum.

Une caution de 2 000 € sera systématiquement réclamée au demandeur.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DECIDE de fixer un forfait de location de 700 € par manifestation pour l'utilisation de la scène mobile, et une caution de 2 000 €.

M. le Maire ajoute qu'un agent territorial sera rémunéré pour le montage le dimanche. Le démontage s'effectuera en début de semaine sur les heures habituelles de travail. Nous avons une première location pour le 1^{er} mai. La priorité sera donnée aux manifestations Balgentiennes (ville et associations).

Mme BRESILLION remarque qu'une manifestation peut durer, par exemple, 15 jours. N'est-il pas important d'indiquer un nombre de jours ? M. le Maire propose que pour une durée inférieure à 3 jours, un forfait de 700 € soit appliqué. Au-delà, une délibération spécifique sera adoptée.

33 – LISTE DES D.P.U

N°20-2017 : **Décision signé le 7 avril 2017** Bien cadastré section F ; 728, situé 11, rue des Trois Marchands, dont la superficie totale du bien cédé est de 162m2.

N°21-2017 : **Décision signé le 7 avril 2017** Bien cadastré section F ; 1879, situé rue du Physicien Jacques Charles, dont la superficie totale du bien cédé est de 75 m2.

N°22-2017 : **Décision signé le 11 avril 2017** Bien cadastré section F; 3938, situé 2, avenue de Vendôme, dont la superficie totale du bien cédé est de 273 m2.

N°23-2017 : **Décision signé le 19 avril 2017** Bien cadastré section F; 4111, situé 5, clos de la chapelle, dont la superficie totale du bien cédé est de 300 m2.

***Le conseil municipal, réuni le 27 avril 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité***

DE PRENDRE ACTE de cette présentation.

34 – QUESTIONS ECRITES

Question de M. Jacques MESAS

1/ Supermarché DIA de Garambault : point sur le dossier, comment le personnel a-t-il été reclassé ?

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de nouveau concernant ce dossier. L'investisseur et le propriétaire sont en pourparlers suite aux propositions de l'investisseur.

Le reclassement a concerné six employés. Trois sont restés dans l'entreprise, sur un autre site, deux l'ont volontairement quittée. Le dernier a été reclassé.

35- VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE MAJORITAIRE

Revenant sur le Conseil de mars 2017, M. le Maire souhaite proposer une motion au Conseil municipal : « le Conseil municipal soutient la qualité du service public ferroviaire sur la ligne Orléans Blois Tours et sur l'Interloire et s'oppose fermement à toutes actions prises au détriment des usagers de ces lignes ».

Le vœu mis aux voix est adopté à la majorité et converti en délibération.

M. le Maire rappelle qu'un email a été transmis aux membres du Conseil pour la tenue des bureaux de vote pour l'élection législative. Il rappelle que la présence est obligatoire, sauf motif légitime. Une réponse positive ou négative est attendue de tous, permettant d'anticiper la composition des bureaux de vote et de solliciter d'autres personnes si besoin. Il remercie les services municipaux et demande du calme autour des secrétaires lors de la rédaction des procès-verbaux.

M. MESAS demande si les auteurs de l'agression survenue le lundi 24 avril devant la fête foraine ont bien été commis par des employés de la fête foraine et si la police est intervenue. M. le Maire répond ne pas

vouloir donner ce type d'informations à la place des gendarmes ni commenter le « qui a fait quoi ». Il a été informé de cette agression et du fait qu'un chauffeur de taxi a porté assistance à une personne agressée. Nous laissons la gendarmerie faire son travail. Une plainte a été déposée. Il s'agit d'incidents inacceptables. Nous adressons à la victime nos vœux de rétablissement.

Agenda :

28/04 : inauguration de la résidence de Bruno GRASSER à l'église Saint ETIENNE précédée d'une projection

28/04 : soirée du Conseil municipal des jeunes au profit de l'association « des ailes pour Jules et Louise »

01/05 : foire du 1^{er} mai

04/05 : repas du loto au foyer résidence des Belettes

05/05 : 20h30 : spectacle « Venezuela » au théâtre du Puits Manu

06/05 : séminaire communautaire pour tous les élus municipaux

07/05 : 2^{ème} tour de l'élection présidentielle

08/05 : 11h00 : cérémonie patriotique devant la mairie

11/05 : 20h00 : conseil communautaire

12/05 : dès 17h30 : visite de quartier à Garambault

13/05 : visite de l'Agora par le Conseil municipal des jeunes. Horaire communiqué ultérieurement.

13-14/05 : week-end portes ouverte au Parc des Capucines pour la commercialisation de la seconde tranche

14/05 : de 16h00 à 18h00 : ouverture de la Tour CESAR

14/05 : commission de la maîtrise budgétaire

18/05 : Fête des voisins

19/05 : conférence « Papa maman emois » au lycée : pourquoi lire aux bébés et aux enfants

20/05 : ballade organisée par le Conservatoire d'espace naturel

21/05 : fête des plantes au couvent des Ursulines

21/05 : rallye de l'Etoile Balgentienne

19-20-21/05. Festival Baule D'Airs. La ville prête beaucoup de matériel

22/05 : commission des travaux

31/05 : accueil des « kayaks de l'espoir » sur les quais

01/06 : conseil municipal à la Maison des associations

03/06 : spectacle Beagency fait son show organisé par le Comité des fêtes

29/05 après-midi et 30/05 matin : sélections pour un jeu télévisé de France 2 : salle des Hauts de Lutz

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Beaugency, le 3 mai 2017,



David FAUCON
MAIRE DE BEAUGENCY